

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2886

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Chemin Petit de l'avenue Général Leclerc à la Voie des Dombes - Travaux d'aménagement modes doux - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Hugué), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

**Conseil du 9 juillet 2018**  
**Délibération n° 2018-2886**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Chemin Petit de l'avenue Général Leclerc à la Voie des Dombes - Travaux d'aménagement modes doux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement du chemin Petit à Caluire et Cuire est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole de Lyon du 6 juillet 2015.

### **I - Contexte**

Cette portion du chemin Petit est le lien manquant entre la piste cyclable sur l'avenue Général Leclerc et la voie verte de Caluire et Cuire (circulation piétonne et cycle uniquement).

La voie présente :

- un emplacement réservé N°8 de voirie sur les terrains agricoles du chemin Petit,
- une entrée et sortie du parking d'Auchan Caluire sur le chemin Petit,
- un seul trottoir sur le chemin Petit côté Auchan,
- une chaussée en mauvais état.

La voie est empruntée par les bus de la ligne 70 et S5.

### **II - Projet**

#### **1° - Objectif**

L'objectif de ce projet est de créer une véritable voie modes doux afin de relier 2 espaces cyclables majeurs, très utilisés dans la commune, la voie de la Dombes et la piste cyclable sur l'avenue Général Leclerc.

#### **2° - Caractéristiques du projet**

Le projet prévoit :

- l'acquisition d'une bande de terrain agricole d'environ 7ml de largeur sur tout le linéaire de l'aménagement (2 parcelles à acquérir avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et avec la Société aménagement site Mercières),
- la création d'une voie modes doux comprenant une piste cyclable bidirectionnelle et un trottoir confortable,
- la création d'un trottoir continu sur le chemin Petit afin de desservir l'arrêt de bus et de maintenir un cheminement piétons confortable,

- la création de grands espaces verts plantés avec des arbres d'alignement afin de garantir un aspect végétalisé de l'aménagement,
- le revêtement des trottoirs et du stationnement PL/VL en enrobé,
- le revêtement de la voie mode doux en béton drainant, avec la création d'une tranchée drainante en dessous afin d'infiltrer les eaux de ruissellement.

### III - Coût

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme s'élève à 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

### IV - Planning

Les travaux seront réalisés de novembre 2018 à avril 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## DELIBERE

**1° - Approuve** l'aménagement du chemin Petit à Caluire et Cuire.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale n° P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie, pour un montant de 900 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 40 000 € TTC en 2018,
- 860 000 € TTC en 2019,

sur l'opération n° OP09O5591.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.**